

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2020 – 18h00

Délibération n°2020/54

Date de convocation : 09 juin 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estournel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 juin 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (64 titulaires et 3 suppléants) :

PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, THIEULEUX Jean-Pierre, PECQUEUX Christian, MARLIOT Marie-Lise, LEBLON Francis, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, ROELS Pascal, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (6) :

MACAREZ Jean-Félix, ROLAND BEC Brigitte, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEVEQUE Pascal, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (4) :

BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, HISBERGUE Antoine à MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre,

Membres du bureau exécutif sans droit de vote (2) :

Daniel CATTIAUX, Jean-Paul CAILLIEZ

Madame RIBES-GRUERE Laurence est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2020/54 : Portant approbation de l'adhésion de la Commune d'Honnechy, au titre de la compétence « ruissellement et érosion des sols » au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE)

Madame la Vice-Présidente expose :

La Commune d'Honnechy a décidé d'adhérer au SMABE.

Le comité syndical du SMABE a validé l'adhésion de la Commune d'Honnechy par délibération le 18 février 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L5211-18,

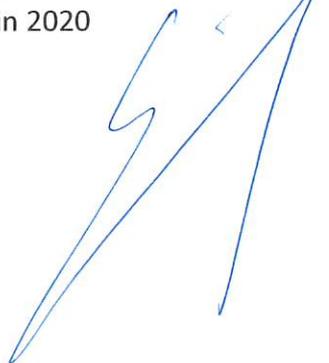
Vu la délibération n°2020/002 du 18 février 2020 du comité syndical approuvant l'adhésion de la Commune d'Honnechy au SMABE, annexée à la présente délibération,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la Commune d'Honnechy, au titre de la compétence « ruissellement et érosion des sols » au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 22 juin 2020 et de la publication le
22 juin 2020

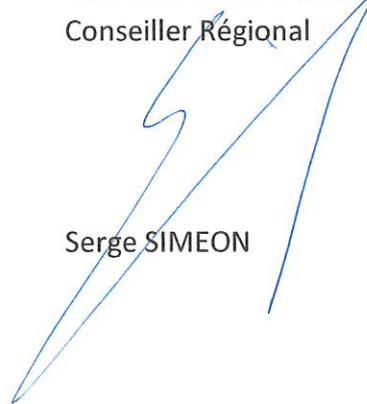
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 22 juin 2020

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Annexe 2020/54 :

**Délibération n°2020/002 du 18 février 2020 du comité syndical
approuvant l'adhésion de la Commune d'Honnechy au SMABE**

N° 2020 / 002

Département	NORD
Arrondissement	CAMBRAI
Nombre de Membres	
En exercice	38
Présents	23
Votants	23
Date de convocation	05.02.2020
Date de l'affichage	05.02.2020
Objet de la délibération	
Adhésion de la commune d'Honnechy au SMABE pour la compétence « ruissellement des eaux et érosions des sols »	
N° 2020 / 002	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Cambrai le 28 FEV. 2020
Et publication ou notification du 28 FEV. 2020

28 FEV. 2020

S. M. A. B. E
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance du 18 Février 2020

L'an deux mil vingt
le dix huit février à 18 Heures 30

le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à BETHENCOURT, Salle des Fêtes

Président : Christian PAYEN

Présents : PAYEN - DEJARDIN - VIREMOUNEIX - HERBET - JACQUEMIN - OLIVIER - LECLERCQ - FIEVET - CAUCHY - TAISNE - BUISSE - SANSON - PLET - GOSSART - SORRIAUX - DENHEZ - COQUELLE L. - COQUELLE P. - GOUVART - MACHU - RICHEZ - BLARY - CAILLIEZ

Absents excusés : - PECQUEUX - WALEMME - LAMOURET - DRUENNE - COUVENT

Absents : DUDANT - TORDOIT - STOCLET - BOUTIN - PELLETIER - LAUDE - GERARD - CASIEZ - TAINE - LEVEQUE - DUTILLEUL - LEFEBVRE - GERARD - DHAUSSY - JUMEAUX - FORRIERE - VILLAIN

Mr JACQUEMIN a été élu secrétaire.

Le Président rappelle à l'assemblée que les nouveaux statuts du SMABE, approuvés par arrêté préfectoral daté du 16 mai 2019, ont notamment eu pour effet de transformer le SMABE en syndicat à la carte doté de deux compétences optionnelles pouvant être exercées de manière distincte :

- la compétence GEMAPI
- la compétence « ruissellement et érosion des sols »

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis n'ayant transféré au SMABE que la seule compétence GEMAPI, la compétence « ruissellement et érosion des sols » relève du champ d'intervention communal.

Alertée sur ce point, la commune d'Honnechy a décidé d'adhérer au SMABE pour cette seule compétence.

Après avoir précisé que le Conseil Municipal d'Honnechy s'est prononcé favorablement le 26 novembre 2019, le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Honnechy conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte l'adhésion de la commune d'Honnechy pour la compétence B : ruissellement et érosion des sols.

Fait en séance, les jour mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
Christian PAYEN